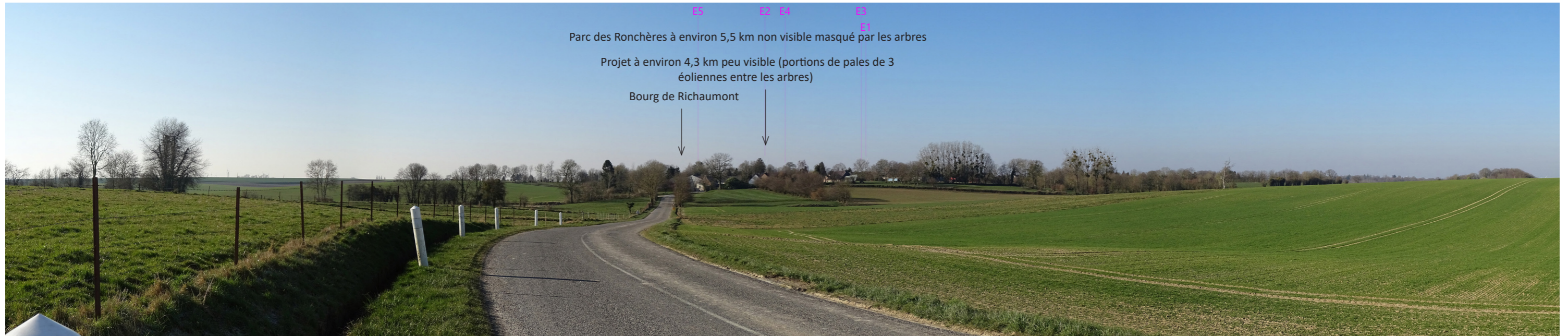


Photomontage n°13 depuis la RD26, accès nord de Sains-Richaumont

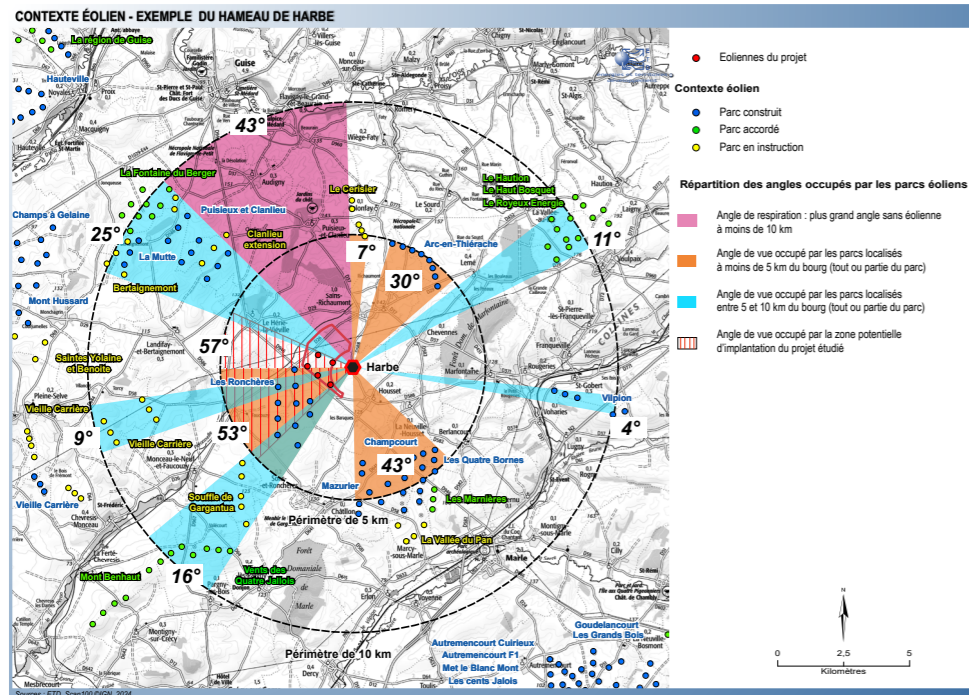
Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°14 depuis la RD37, sud-est de Sains-Richaumont

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°





Bourg	Hameau de Harbe				
	Avec les parcs construits et accordés		Avec les parcs construits accordés et en instruction		
	SANS le projet	AVEC le projet	SANS le projet	AVEC le projet	
A = Cumul des angles des parcs < 5km	Angle en °	126°	148°	133°	155°
	Différence	22		22	
A' = Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km	Angle en °	37°	37°	41°	41°
	Différence	0		0	
Indice d'occupation (=A + A') = Cumul des angles des parcs < 10km	Angle en °	163°	185°	174°	196°
	> seuil de 120°	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence	22		22	
Indice de densité	Indice	0,25	0,25	0,29	0,28
	> seuil de 0,1	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence	0,00		-0,01	
Angle de respiration	Angle en °	63°	63°	43°	43°
	< seuil de 160°	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence	0		0	
Synthèse	Nombre de seuils dépassés	3	3	3	3
	Différence	0		0	

Carte 88. Contexte éolien avec projet - exemple du hameau de Harbe



Carte 89. Localisation du photomontage 5 depuis le hameau de Harbe

Hameau de Harbe - Périmètre immédiat (à l'est du projet)

Le hameau de Harbe est le seul habitat dans un périmètre de 1 km autour du projet.

Le photomontage 5 est réalisé en sortie nord du hameau sur la route RD588 qui le traverse. La vue est ouverte avec le parc éolien existant des Ronchères à l'ouest à environ 2 km et d'autres parcs plus lointains (Vieille Carrière, Villers-le-Sec etc à plus de 12 km).

Le projet est compris dans la vue vers l'ouest sur le parc des Ronchères en étendant peu l'angle de ce parc vers le nord-est (augmentation de l'angle éolien d'environ 20° par l'ajout de 3 éoliennes : E1, E2 et E3, cf. carte de répartition des angles éoliens et tableau des indices effets cumulés ci-contre). Le projet se place en avant-plan de ces éoliennes existantes et reprend le principe d'implantation en lignes parallèles (cohérence). Il forme ainsi visuellement un seul parc avec celui des Ronchères. Dans ces vues ouvertes, l'impact du projet est fort à modéré du fait de la proximité.

Dans cette vue depuis l'est, l'ensemble formé par le projet et le parc des Ronchères est perçu dans sa plus large emprise (emprise nord/sud, angle d'environ 60°). Cependant, le projet n'occupe pas l'ensemble du site étudié dans l'état initial. Il est localisé dans l'ouest du site à proximité du parc des Ronchères afin de limiter l'augmentation de l'angle éolien depuis ce hameau (prise en compte des recommandations de l'état initial).

Ainsi, le projet vient en extension du parc des Ronchères en limitant l'augmentation de l'angle éolien. Le projet est hors de l'angle de respiration localisé au nord. L'impact «effets cumulés» est très faible.

Il est aussi à noter que les parcs éoliens plus lointains ne sont pas ou peu visibles du fait de la localisation du hameau de Harbe dans un creux du plateau. L'angle d'occupation de l'horizon réel est par conséquent moindre.

Le photomontage 2 rend compte des vues ouvertes sur le projet aux abords du hameau. Depuis les habitations, l'impact sera moindre. Le hameau est en effet entouré d'arbres qui cadrent les vues depuis l'habitat (cf. photographie aérienne du hameau ci-contre).

Photomontage n°5 depuis le hameau de Harbe

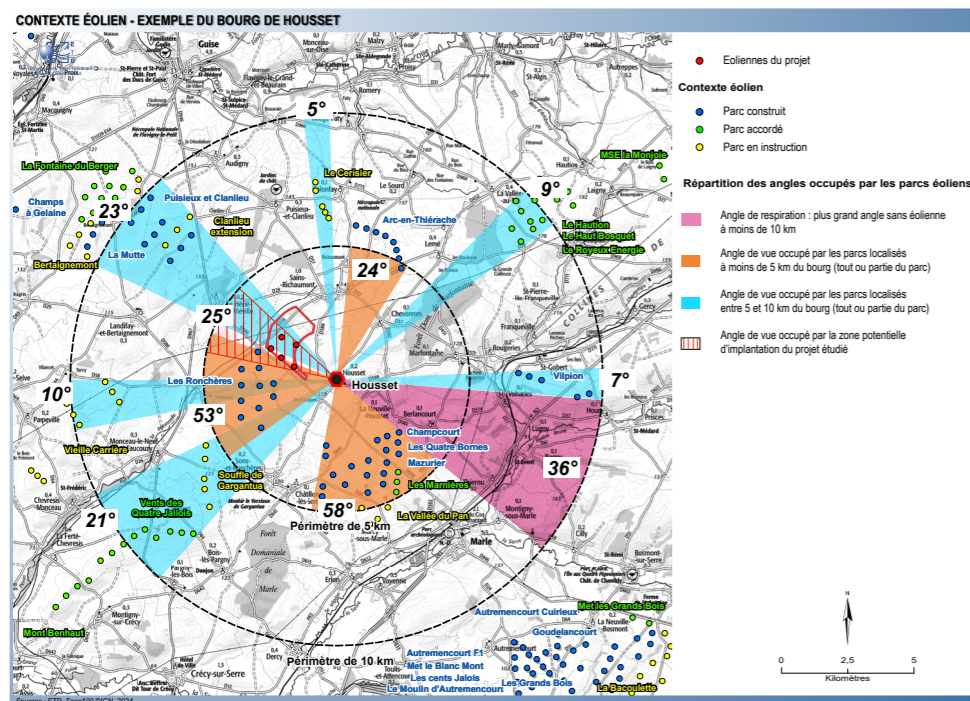
Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Bourgs du Housset et de la Neuville-Housset - Périmètre immédiat et rapproché (au sud-est du projet)

Les deux bourgs du **Housset** et de **La Neuville-Housset** sont localisés **au sud-est** du projet, respectivement à **environ 1,4 km et 2,8 km**. Ils sont tous deux entourés de bosquets et de haies.

La **place de la mairie et de l'église de Housset** offre une vue sur le plateau entre les habitations et les arbres du bourg. Le **photomontage 8** précise la lecture du projet depuis ce lieu. Dans cette vue depuis le sud-est, le projet étend le parc des Ronchères (présent à environ 2,5 km) vers le nord-est en ajoutant des éoliennes plus proches à environ 1,5 km. L'échelle de ses éoliennes est atténuée par la distance et la présence d'un avant-plan, elle est comparable à celle des arbres. Le projet et le parc des Ronchères se lisent en effet dans l'arrière-plan des arbres entourant le bourg. Ce photomontage illustre une **vue ouverte en centre-bourg**, avec un **impact modéré à faible**. L'impact sera **moindre, voire nul** depuis les habitations d'où les vues sont fermées par le bâti et / ou la végétation.



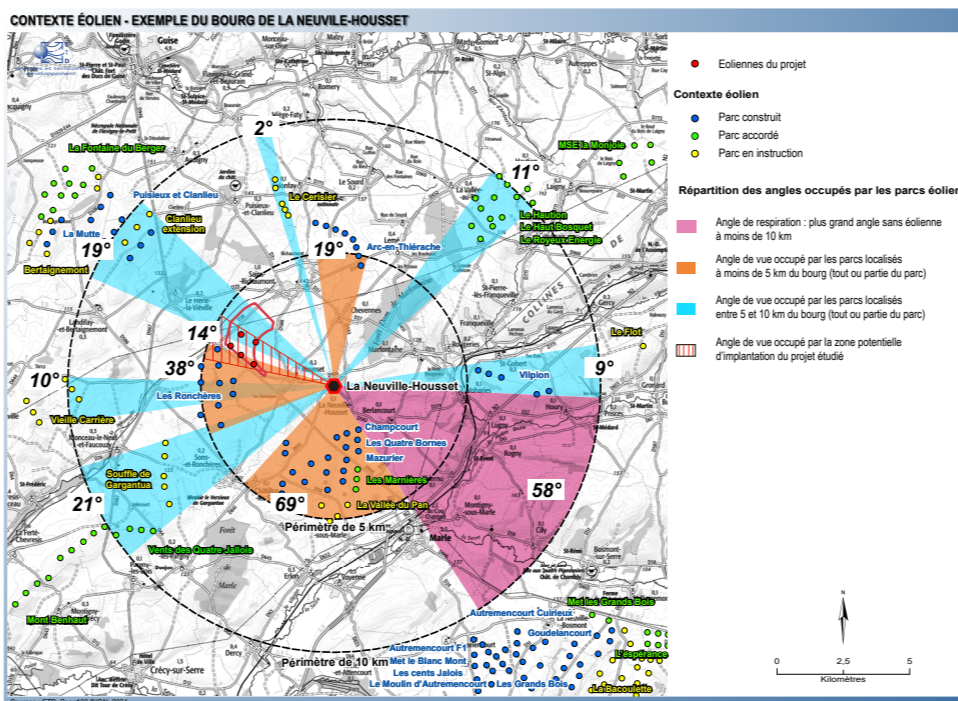
Bourg		Housset			
		Avec les parcs construits et accordés		Avec les parcs construits accordés et en instruction	
		SANS le projet	AVEC le projet	SANS le projet	AVEC le projet
A = Cumul des angles des parcs < 5km	Angle en °	135°	157°	135°	157°
	Différence		22		22
A' = Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km	Angle en °	46°	32°	58°	42°
	Différence		-14		-16
Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)	Angle en °	181°	189°	193°	199°
	> seuil de 120°	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence		8		6
Indice de densité	Indice	0,23	0,24	0,23	0,25
	> seuil de 0,1	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence		0,02		0,02
Angle de respiration	Angle en °	51°	51°	36°	36°
	< seuil de 160°	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence		0		0
Synthèse	Nombre de seuils dépassés	3	3	3	3
	Différence		0		0

Carte 90. Contexte éolien avec projet - exemple de Housset

Dans les **vues ouvertes sur le plateau depuis Housset**, de même, le **projet forme visuellement un seul parc avec celui des Ronchères**. Il reprend le principe d'implantation en lignes parallèles (cohérence) en étendant le parc des Ronchères vers le nord-est. Le photomontage 7 depuis la sortie ouest d'Housset sur la route RD588 rend compte des vues ouvertes depuis ce lieu et plus globalement depuis les maisons du bourg ayant des vues dégagées en direction du projet.

Le projet n'occupe pas l'ensemble du site étudié dans l'état initial et est reculé d'Housset d'environ 1,5 km. Cela limite ainsi l'augmentation de l'angle déjà occupé par le parc des Ronchères, et atténue l'échelle des éoliennes du projet (prise en compte des recommandations de l'état initial). **L'impact est modéré dans ces vues ouvertes sur le plateau depuis Housset**.

L'ensemble formé par le projet et le parc des Ronchères est perçu dans sa plus grande emprise (emprise nord / sud, environ 80°) dans ces vues depuis le sud-est. Le **projet augmente l'angle existant du parc des Ronchères d'environ 20°**. Dans les vues lointaines, il s'inscrit en partie dans l'angle des parcs éoliens présents au nord-ouest (Puisieux-et-Clanlieu, la Mutte...). La localisation du projet en extension du parc des Ronchères dans l'ouest et le sud du site étudié induit **peu de modification de l'indice d'occupation de l'horizon (+ 6 à 8 °, cf. carte de répartition des angles éoliens et tableau de calculs d'indices effets cumulés ci-dessous)**. Le projet est hors de l'angle de respiration.



Bourg		La Neuville Housset			
		Avec les parcs construits et accordés		Avec les parcs construits accordés et en instruction	
		SANS le projet	AVEC le projet	SANS le projet	AVEC le projet
A = Cumul des angles des parcs < 5km	Angle en °	126°	138°	126°	138°
	Différence		12		12
A' = Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km	Angle en °	44°	40°	60°	54°
	Différence		-4		-6
Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)	Angle en °	170°	178°	186°	192°
	> seuil de 120°	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence		8		6
Indice de densité	Indice	0,24	0,26	0,24	0,26
	> seuil de 0,1	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence		0,02		0,02
Angle de respiration	Angle en °	58°	58°	58°	58°
	< seuil de 160°	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence		0		0
Synthèse	Nombre de seuils dépassés	3	3	3	3
	Différence		0		0

Carte 91. Contexte éolien avec projet - exemple de La Neuville-Housset

Le **photomontage 6** au sud de Housset sur la route principale RD946 est réalisé à **360°** dans l'objectif de rendre compte de la localisation du projet par rapport aux autres parcs éoliens dans les vues depuis le sud-est et l'est notamment depuis Housset. Plusieurs parcs se répartissent dans différents axes visuels.

Le parc de l'Arc en Thiérache s'étend dans la vue vers le nord-est à environ 6 km. Les parcs de Royeux Energies et du plateau de Haution plus éloignés à environ 9,5 km au nord-est sont peu perceptibles. L'ensemble formé par les parcs de Champcourt, du Mazurier, des Quatre Bornes s'inscrit quant à lui vers le sud / sud-est à une distance d'environ 2 à 3 km.

Le projet est compris dans la vue vers le nord-ouest avec d'autres parcs : celui des Ronchères vers l'ouest à environ 1 km avec d'autres parcs en arrière-plan, et ceux de la Mutte, Puisieux-et-Clanlieu au nord-ouest à environ 7 km, et d'autres parcs plus lointains au nord-ouest et au nord en arrière-plan.

Le projet étend l'angle du parc des Ronchères par l'ajout de ses 5 éoliennes au nord de la RD946. Il forme alors un seul parc avec celui des Ronchères en occupant un angle restant faible (environ 25° sur les 105° du parc «projet + les Ronchères»), avec d'autres parcs en arrière-plan. **L'impact «effet cumulé» est modéré à faible dans ces vues immédiates au sud-est**.

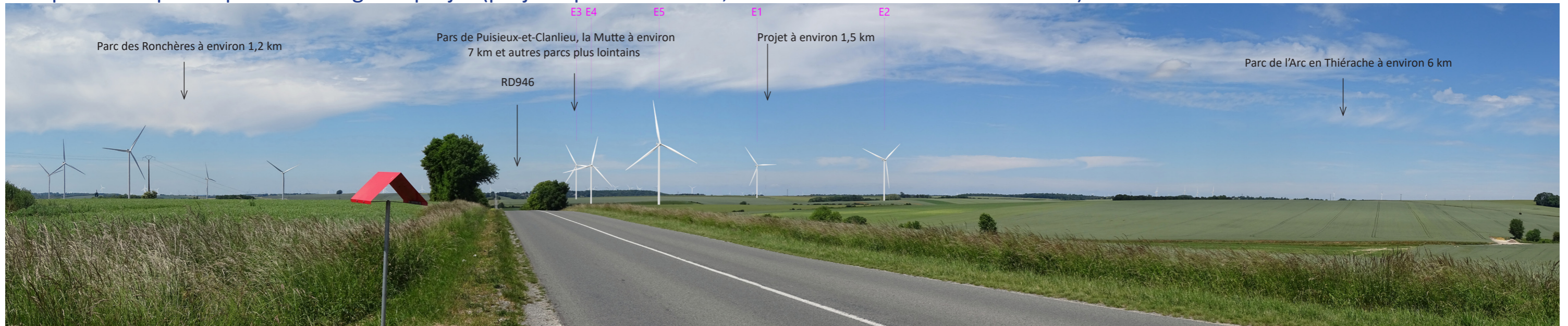
Depuis La Neuville Housset, l'impact est moindre que depuis Housset, ce bourg étant plus éloigné du projet.

Le **photomontage 16** depuis l'ouest de **La Neuville-Housset** illustre les vues sur le plateau en sortie de bourg et depuis les maisons ayant des vues dégagées en direction du projet. La vue est ouverte sur le plateau avec la silhouette boisée du bourg du Housset et le parc éolien des Ronchères en arrière-plan à environ 3,5 km. Le projet s'inscrit dans le **prolongement de ce parc éolien existant**, en l'étendant au nord-est en **formant visuellement un seul parc**. La distance d'environ 3 km et la présence de bois en avant-plan atténuent l'échelle des éoliennes du projet et du parc des Ronchères qui sont comparables.

Comme depuis Housset, dans cette vue depuis le sud-est, l'ensemble formé par le projet et le parc des Ronchères est perçu dans sa plus grande emprise (emprise nord / sud, environ 50°). Le **projet augmente cependant peu l'angle existant du parc des Ronchères (environ 10°) et l'indice d'occupation de l'horizon (+ 6 à 8 °, cf. carte de répartition des angles éoliens et tableau de calculs d'indices effets cumulés ci-dessous)**. Le projet est hors de l'angle de respiration. **L'impact est faible**.

Photomontage n°6 depuis la RD946 au sud-est du projet - Photomontage à 360°

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) à 360° - Vue 1 à 120°



Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) à 360° - Vue 2 à 120°

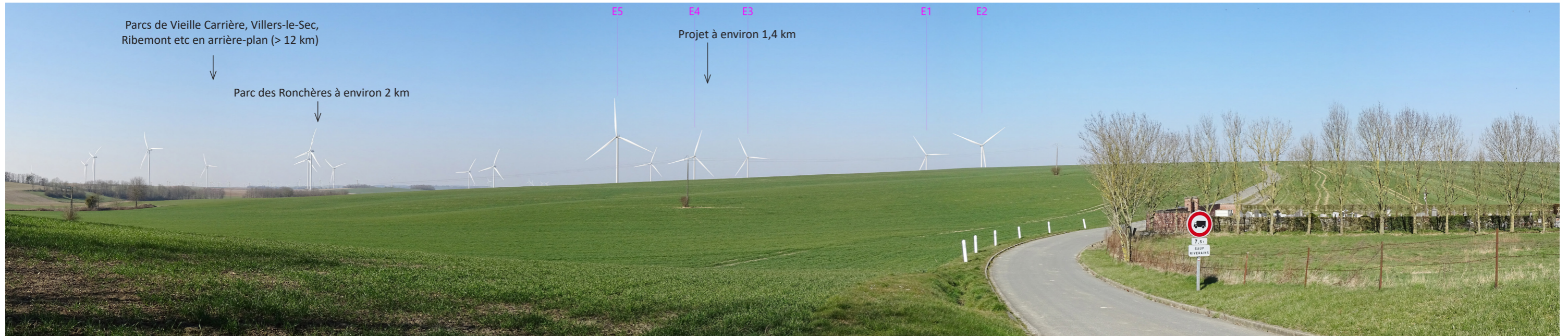


Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) à 360° - Vue 3 à 120°



Photomontage n°7 depuis la RD588, sortie ouest d'Housset

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



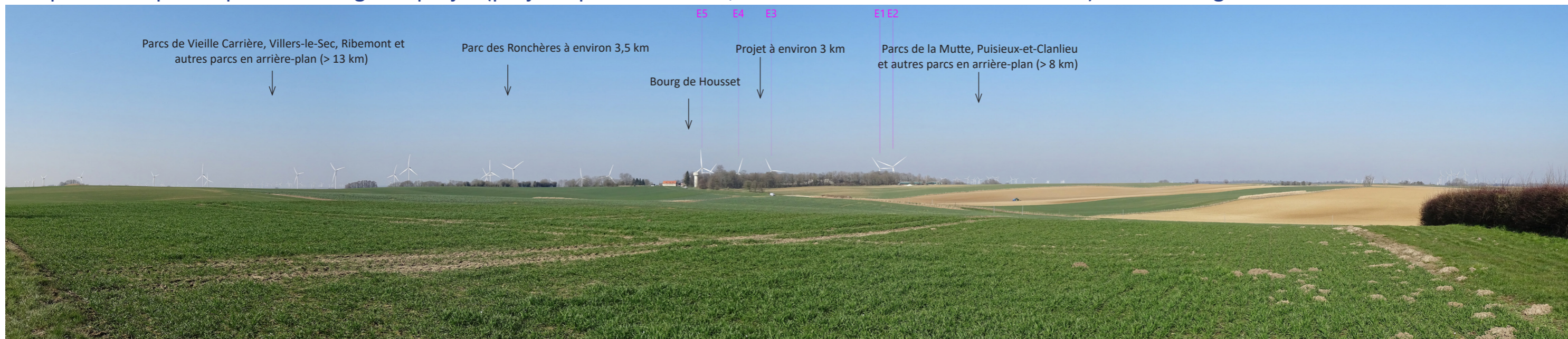
Photomontage n°8 depuis la place de la mairie d'Housset

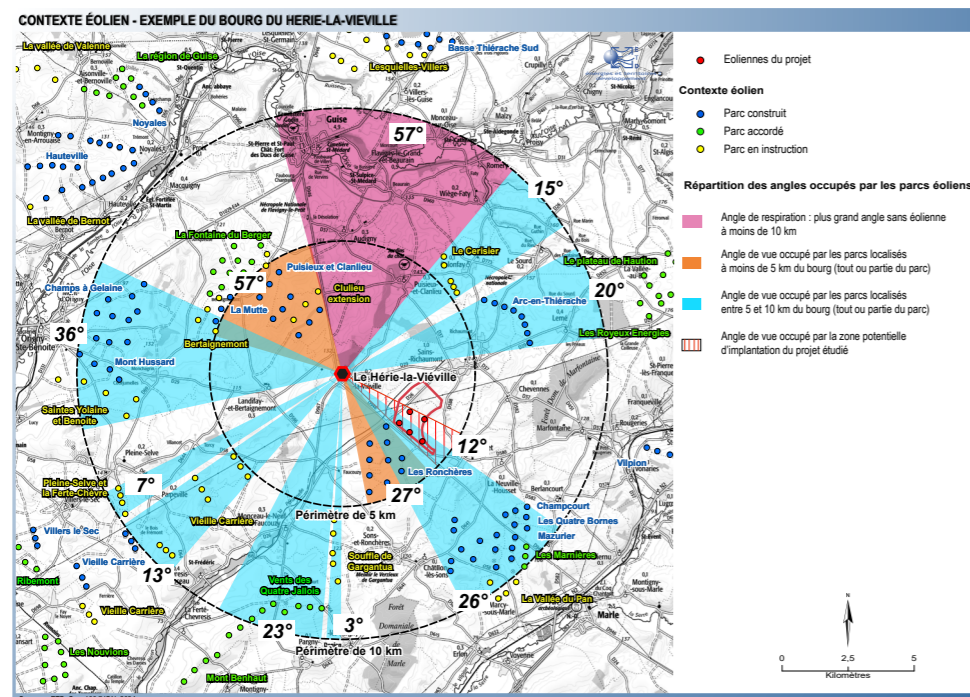
Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°16 depuis la RD641, sortie ouest de la Neuville-Housset

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°





Carte 92. Contexte éolien avec projet - exemple du Hérie-la-Viéville

Bourg		le Hérie-la-Viéville			
		Avec les parcs construits et accordés		Avec les parcs construits accordés et en instruction	
		SANS le projet	AVEC le projet	SANS le projet	AVEC le projet
A = Cumul des angles des parcs < 5km	Angle en °	76°	89°	84°	97°
	Différence	13		13	
A' = Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km	Angle en °	81°	75°	125°	119°
	Différence	-6		-6	
Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)	Angle en °	157°	164°	209°	216°
	> seuil de 120°	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence	7		7	
Indice de densité	Indice	0,21	0,23	0,20	0,22
	> seuil de 0,1	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence	0,02		0,02	
Angle de respiration	Angle en °	82°	82°	57°	57°
	< seuil de 160°	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence	0		0	
Synthèse	Nombre de seuils dépassés	3	3	3	3
	Différence	0		0	

Le photomontage 10 est réalisé sur la RD29 à l'est du bourg du Hérie-la-Viéville depuis la ferme de Bellevue. Il illustre aussi les vues depuis ce lieu et les maisons du Hérie-la-Viéville ayant des vues dégagées en direction du projet. Réalisé à 360° il précise la localisation du projet par rapport aux autres parcs éoliens dans les vues depuis le nord-ouest.

La vue est ouverte vers le sud sur le paysage de grandes cultures et éolien. Le projet (à environ 2 km) est compris dans la vue sur le parc existant des Ronchères localisé à environ 2 km avec l'ensemble de parcs de Champcourt, des Quatre Bornes, du Mazurier et des Marnières à environ 6,5 km en arrière-plan. Le projet forme visuellement un seul parc avec celui des Ronchères, en étant à une distance similaire (2 km).

Vers l'ouest, le nord-ouest, le nord et le nord-est, les parcs éoliens existants et accordés ne sont pas ou peu visibles masqués par le relief, la végétation et le bâti. Ceux du Mont Benhaut et des 4 Jallois se lisent au lointain vers le sud-ouest à environ 9 km.

Le projet s'inscrit donc dans l'ensemble éolien déjà présent vers le sud. Il vient en extension du parc des Ronchères en augmentant l'angle d'environ 30° tout en étant compris dans l'angle déjà occupé par les parcs de Champcourt, des Quatre Bornes, du Mazurier et des Marnières. L'indice d'occupation de l'horizon est par conséquent peu modifié (+7° depuis Le Hérie-la-Viéville, cf. carte de répartition des angles éoliens et tableau de calculs d'indices effets cumulés ci-contre). L'impact du projet et l'impact « effet cumulé » sont modérés à faibles dans cette lecture du projet dans l'ensemble éolien existant. Le projet est hors de l'angle de respiration.

Bourg du Hérie-la-Viéville- périmètre rapproché (au nord-ouest du projet)

Le bourg du Hérie-la-Viéville est localisé au nord-ouest du projet et du parc des Ronchères sur le tracé de la route principale RD946. Il est délimité au nord-est par un boisement qui masque le bourg dans les vues depuis le nord.

Dans le bourg sur la RD946, les vues sont cadrées par le bâti et la végétation. Elles s'ouvrent en sortie sud sur la RD946 ainsi que sur les RD967 et RD29.

Le photomontage 9 est réalisé sur la RD946 dans le sud du bourg. La vue est ouverte vers l'est, découpée en plans par les ondulations du relief et la végétation. Le parc éolien de l'Arc en Thiérache se lit en une ligne dans l'arrière-plan à environ 7 km.

Le parc des Ronchères est présent au sud-est dans l'axe de la RD946 à environ 2,2 km. Il est peu perceptible en arrière-plan des maisons et des arbres. Le projet s'inscrit dans son prolongement, aussi en arrière-plan du bâti et de la végétation, à environ 2,5 km. Ce contexte et la distance atténuent sa perception et son emprise. L'impact du projet est faible.

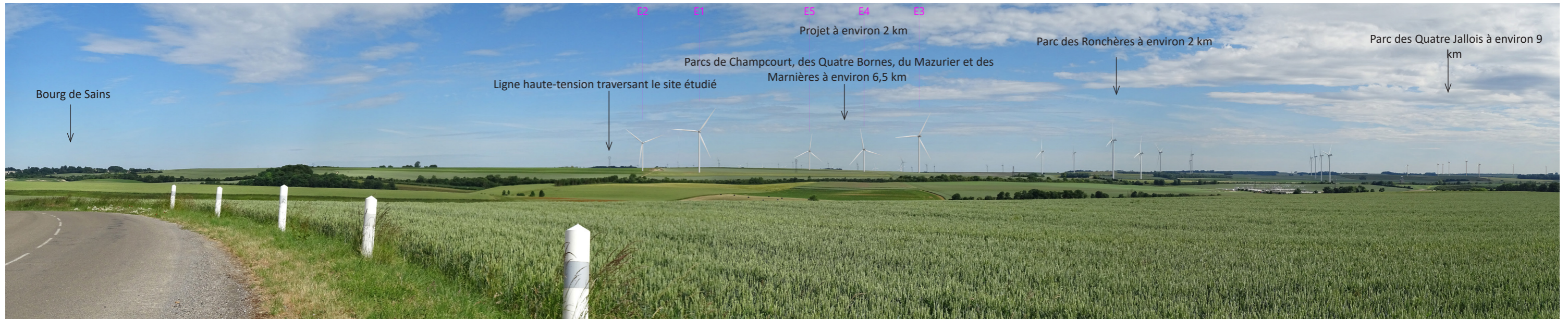
Photomontage n°9 depuis la RD946, sortie sud de le Hérie-la-Viéville

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°10 depuis la RD29, ferme de Bellevue - Photomontage à 360°

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) à 360° - Vue 1 à 120°



Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) à 360° - Vue 2 à 120°



Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) à 360° - Vue 3 à 120°



Analyse du projet depuis les bourgs du périmètre rapproché

- à l'est : Chevennes, Marfontaine et Rougeries

Depuis **Chevennes** localisé à environ 3 km, l'impact est très faible à nul dans le cœur de bourg bâti dans un vallon. Les vues s'ouvrent en remontant sur le plateau, avec alors le projet regroupé avec le parc des Ronchères.

Le photomontage 15 réalisé sur la RD582 depuis l'accès sud de Chevennes rend compte du rôle visuel du relief. La vue est cadrée dans le vallon par les ondulations du relief à l'ouest et à l'est. Le parc éolien existant des Ronchères localisé à environ 4,5 km ne se distingue pas, masqué par le relief.

Le projet est localisé à environ 3,3 km dans la vue vers l'ouest, hors de l'axe visuel sur le bourg. Il est très peu visible sous l'influence de la distance et des ondulations du relief (portions de pales).

Les bourgs de **Marfontaine et Rougeries** sont plus éloignés, à environ 5,5 et 7 km du projet. Leur localisation dans une vallée et la distance, ainsi que la présence de boisements induisent un impact très faible à nul. L'impact est nul dans le bourg de Marfontaine (cf. ZIV du projet).

Le photomontage 19 réalisé à l'entrée du château de Marfontaine sur le versant de la vallée au sud du bourg (cf. photomontage dans le paragraphe relatif au patrimoine). Le projet localisé à l'ouest à environ 6 km est peu visible en arrière-plan de la ligne d'horizon boisée (pales et portions de pales), avec un impact très faible. Ce photomontage illustre le rôle de masque visuel du relief et des boisements en s'éloignant.

- au nord-est : Lemé, Colonfay, Le Sourd

Ces trois bourgs sont localisés sur le plateau au nord-est du projet à plus de 5 km. Le projet est éloigné de ces bourgs par rapport au site étudié dans l'état initial (pas d'éolienne dans le nord et nord-est du site étudié).

Le projet se regroupe avec le parc éolien des Ronchères en arrière-plan du parc de l'Arc en Thiérache présent en vue proche depuis ces bourgs.

Le photomontage 28 illustre les vues ouvertes depuis Colonfay, le photomontage 29 depuis Lemé, et le 30 depuis le Sourd. Le photomontage 30 est réalisé depuis le cimetière militaire franco-allemand du Sourd, site de mémoire protégé en tant que monument historique et site Unesco (cf. photomontage dans le paragraphe relatif au patrimoine).

Dans ces vues depuis le nord-est, le projet forme un seul parc avec celui des Ronchères en s'inscrivant en extension et en avant-plan de ce parc. Il le complète en faisant peu évoluer l'angle éolien déjà occupé par le parc des Ronchères (augmentation de l'angle < 5°). Le projet et le parc des Ronchères sont en arrière-plan et dans l'angle du parc existant de l'Arc en Thiérache. Dans les vues les plus dégagées d'autres parcs se lisent au lointain, en arrière-plan vers l'ouest (Vieille Carrière, Ribemont, 4 Jallois, Mont Benhaut...).

L'ensemble formé par les parcs de Puisieux-et-Clanlieu et de la Mutte se lit au nord-ouest avec d'autres parcs en arrière-plan, l'ensemble des parcs de Champcourt, Mazurier, Quatre bornes au sud. Le projet est compris dans l'ensemble éolien localisé à l'ouest / sud-ouest depuis ces bourgs. Il ne modifie pas ou très peu l'indice d'occupation de l'horizon du fait de ce contexte. L'impact est très faible.

- au nord et au nord-ouest : Puisieux, Audigny

Le bourg de **Puisieux** est localisé au nord à environ 4,5 km et entouré de boisements à l'ouest, au nord et au sud. Le projet est reculé du bourg par rapport au site étudié dans l'état initial (pas d'éolienne dans le nord/nord-est du site). La distance, la localisation du bourg dans un creux du plateau et la présence de boisements conditionnent fortement la lecture du projet qui n'est pas ou peu perceptible, avec un impact très faible à nul.

Le photomontage 27 depuis l'entrée du château de Puisieux dans le bourg illustre les vues fermées par la végétation. Le projet éloigné d'environ 5 km n'est pas visible, l'impact est nul (cf. photomontage dans le paragraphe relatif au patrimoine).

Le bourg d'**Audigny** est plus éloigné au nord à environ 6,5 km. Les vues ouvertes sur le plateau s'observent en sortie de bourg, et sont cadrées au sud par les boisements autour des bourgs de Puisieux-et-Clanlieu et de Le Hérie-la-Viéville. Le projet se lit en arrière-plan de cet horizon boisé à plus de 5 km, avec un impact faible.

Le photomontage 31 est réalisé à l'est d'Audigny depuis l'entrée du château de l'Estang (monument historique) afin d'illustrer la lecture du projet en s'éloignant dans le nord du périmètre rapproché. Plusieurs parcs éoliens se lisent sur la ligne d'horizon du plateau ou en arrière-plan des bois dont le parc des Ronchères à environ 8 km au sud.

Le projet vient en extension du parc des Ronchères à une distance similaire. Il se lit en arrière-plan des bois en étendant le parc des Ronchères au nord-est, selon une géométrie cohérente. Dans cette vue depuis le nord, éloignée du projet d'environ 7 km, l'angle ajouté par le projet est faible (évolution de l'angle < 10°).

Le projet ne modifie pas l'angle de respiration depuis Puisieux et Audigny.

- à l'ouest : Landifay-et-Bertaignemont

Le bourg de **Landifay-et-Bertaignemont** est localisé à l'ouest de celui du Hérie-la-Viéville, à environ 5 km à l'ouest/nord-ouest du projet.

Dans les vues ouvertes sur le plateau depuis les sorties du bourg, le projet s'inscrit dans l'ensemble éolien présent au sud-est. Plusieurs parcs éoliens sont en effet regroupés dans la vue vers le sud-est, avec le parc des Ronchères à environ 5 km, l'ensemble des parcs de Champcourt, du Mazurier, des Quatre Bornes à environ 9 km, l'ensemble des parcs Quatre Jallois, Autremencourt etc plus lointains en arrière-plan, comme illustré par le photomontage 26 depuis l'entrée ouest de Landifay-et-Bertaignemont.

Le projet vient en extension du parc des Ronchères à une distance similaire. Dans cet axe visuel depuis l'ouest, l'ensemble formé par le projet et le parc des Ronchères est lu dans sa plus grande emprise (emprise nord/sud occupant un angle d'environ 35°). Le projet modifie peu l'angle occupé par le parc des Ronchères (ajout de 3 éoliennes au nord, évolution de l'angle < 10°). Il se lit en arrière-plan de ce parc existant et l'étend au nord, selon une géométrie cohérente. Le projet ne modifie pas l'angle de respiration en considérant les parcs éoliens existants et accordés, et le diminue de 3° en considérant les parcs éoliens existants, accordés et en instruction. L'impact est faible.

- au sud-ouest : Faucouzy, Montceau-le-Neuf

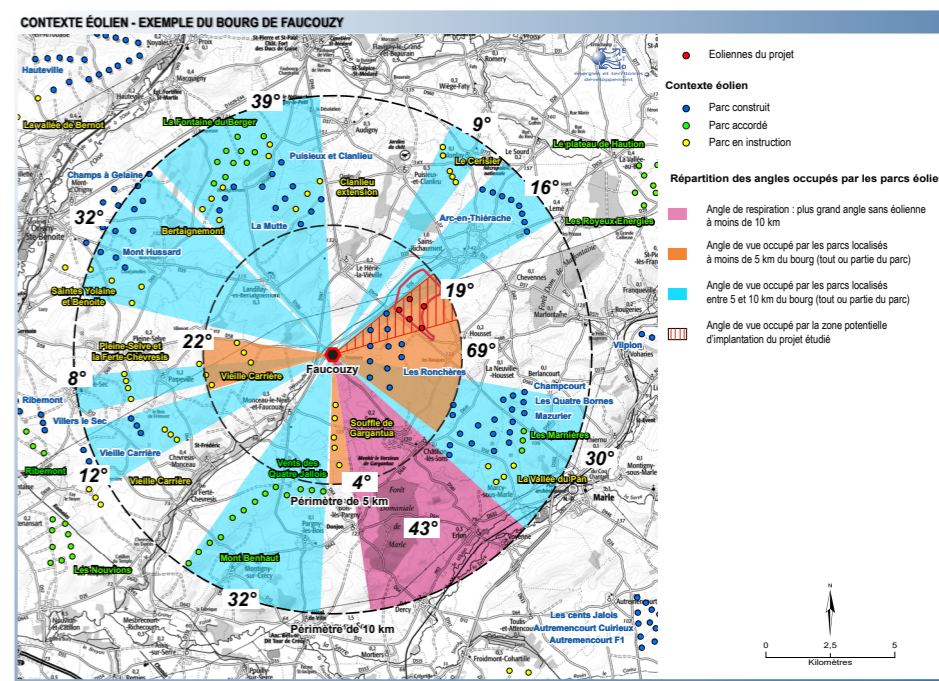
Les bourgs de Faucouzy et de Montceau-le-Neuf sont localisés à l'ouest et au sud-ouest du parc des Ronchères, à environ 3 km et 5,5 km au sud-ouest du projet.

Le projet est par conséquent compris dans la vue sur le parc des Ronchères et en arrière-plan de ce parc depuis ces deux bourgs. Les éoliennes du projet et des Ronchères forment visuellement un seul parc éolien.

Le photomontage 21 depuis l'ouest de Faucouzy et le photomontage 24 depuis la sortie nord de Montceau-le-Neuf illustrent ces perceptions depuis le sud-ouest avec l'ajout des 5 éoliennes du projet en densification du parc des Ronchères.

Le projet ne modifie pas l'indice d'occupation de l'horizon et l'angle de respiration. L'indice de densité augmente logiquement par l'ajout du projet dans l'angle du parc des Ronchères.

L'impact est faible depuis Faucouzy, faible à très faible depuis Montceau-le-Neuf.



Bourg	Faucouzy				
	Avec les parcs construits et accordés		Avec les parcs construits accordés et en instruction		
	SANS le projet	AVEC le projet	SANS le projet	AVEC le projet	
A = Cumul des angles des parcs < 5km	Angle en °	69°	69°	95°	95°
	Différence	0		0	
A' = Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km	Angle en °	116°	116°	143°	143°
	Différence	0		0	
Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)	Angle en °	185°	185°	238°	238°
	> seuil de 120°	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence	0		0	
Indice de densité	Indice	0,06	0,09	0,09	0,11
	> seuil de 0,1	Non	Non	Non	Oui
	Différence	0,03		0,02	
Angle de respiration	Angle en °	51°	51°	43°	43°
	< seuil de 160°	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence	0		0	
Synthèse	Nombre de seuils dépassés	2	2	2	3
	Différence	0		1	

Carte 93. Contexte éolien avec projet - exemple de Faucouzy

- au sud : Sons-et-Ronchères, Châtillon-lès-Sons, Bois-les-Pargny

Sons-et-Ronchères et Châtillon-lès-Sons sont bâtis en points hauts sur le plateau à environ **4 km / 4,5 km au sud du projet**.

Le parc existant des Ronchères se lit en vue proche au nord à environ 1,5 km avec ses lignes parallèles d'éoliennes. Le projet le complète au nord-est selon le même principe d'implantation (cohérence). Il forme ainsi visuellement un seul parc avec celui des Ronchères, avec un **impact faible à très faible**.

Dans ces vues depuis le sud, le projet est plus éloigné et en arrière-plan du parc des Ronchères. Le projet modifie peu l'angle occupé par le parc des Ronchères (environ 10°). Il est précisé que dans cet axe visuel, l'ensemble formé par le projet et le parc des Ronchères est lu dans sa plus faible emprise (emprise est/ouest occupant un angle d'environ 40°).

Sur le **photomontage 20** réalisé en sortie nord de Sons-et-Ronchères, la distance et les ondulations du relief atténuent l'échelle des éoliennes du projet (lecture de pales à environ 4 km), avec un impact très faible.

Le bourg de **Bois-les-Pargny** est localisé en limite du périmètre rapproché à environ **8,5 km du projet**. Dans les vues ouvertes sur le plateau, le projet s'inscrit dans le paysage éolien en complétant le parc des Ronchères comme illustré par le photomontage 23 depuis l'entrée ouest de Bois-lès-Pargny.

La vue est ouverte sur le plateau au nord, découpée en plans par les ondulations du relief et des bosquets. Le parc éolien des Quatre Jallois est le plus proche à environ 1,5 km au nord-ouest. Celui des Ronchères se lit au nord à environ 5,5 km tandis que d'autres parcs éoliens sont plus lointains. Le projet forme visuellement un seul parc éolien avec le parc des Ronchères, en étant plus éloigné et en arrière-plan du parc des Ronchères. L'échelle de ses éoliennes est atténuée par la distance d'environ 8,5 km, le relief et les bois. Le projet modifie peu l'angle occupé par le parc des Ronchères (ajout de 2 éoliennes à l'est, évolution de l'angle < 5°). Il est précisé que dans cet axe visuel, l'ensemble formé par le projet et le parc des Ronchères est lu dans sa plus faible emprise (emprise est/ouest occupant un angle d'environ 15°). **L'impact est très faible**.

- au sud-est : Berlancourt

Berlancourt est localisé au sud-est du projet à environ **5,5 km**. Comme depuis Housset et la Neuville-Housset, le **projet s'inscrit dans le prolongement du parc des Ronchères en l'étendant au nord-est**, formant ainsi visuellement un seul parc.

Le **photomontage 18** est réalisé en sortie ouest de Berlancourt afin d'illustrer la lecture du projet depuis ce bourg et en s'éloignant dans l'est du périmètre rapproché.

Le parc éolien existant de Champcourt Mazurier est présent en perception immédiate à environ 1 km au sud-ouest du bourg. Celui des Ronchères souligne la ligne d'horizon vers l'ouest à environ 5,5 km et est complété par le projet.

A cette distance d'environ 5 km, l'emprise du projet diminue. Le **projet augmente peu l'angle existant du parc des Ronchères (< 10°)**, et l'échelle des éoliennes est atténuée par la distance, le relief et la végétation. Le projet ne modifie pas l'angle de respiration. **L'impact est faible à très faible**.

Depuis le **hameau de Champcourt** bâti dans un creux du plateau au sud-est à environ 3,5 km, le **photomontage 17** informe du rôle de la distance, du relief et de la végétation qui atténuent l'échelle des éoliennes du projet (pales, portions de pales). Le projet s'inscrit dans le prolongement du parc des Ronchères avec un **impact faible à très faible**.

Photomontage n°15 depuis la RD582, accès sud de Chevennes

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



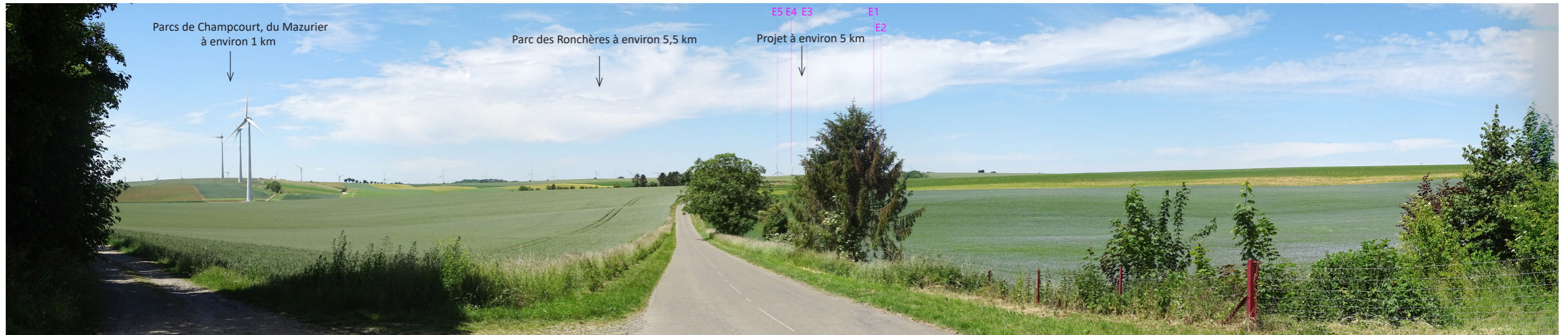
Photomontage n°17 depuis RD641, hameau de Champcourt

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



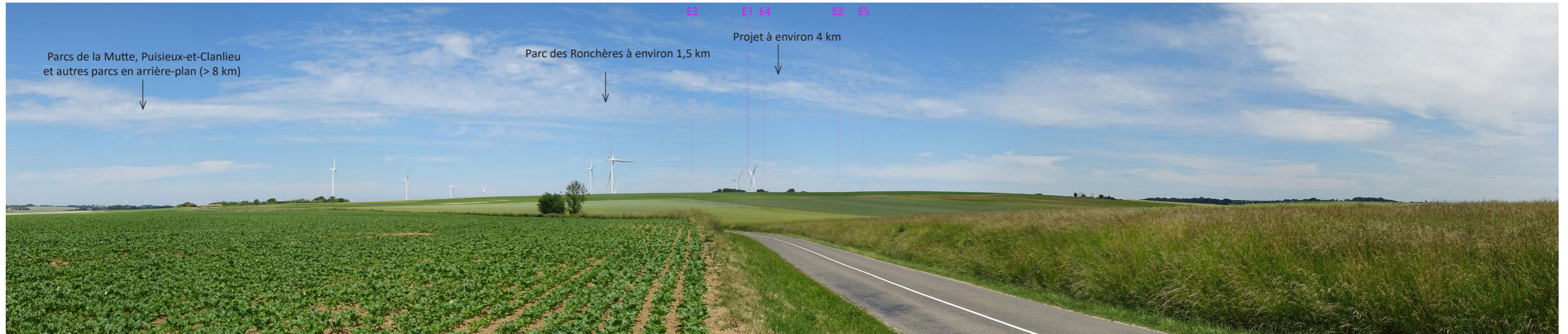
Photomontage n°18 depuis la RD582, sortie ouest de Berlancourt

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



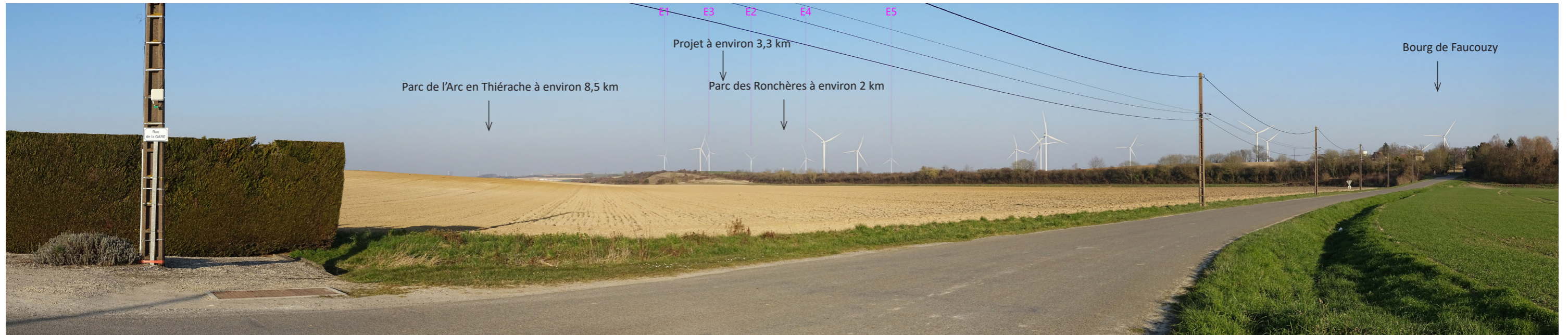
Photomontage n°20 depuis la RD58, sortie nord de Sons-et-Ronchères

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



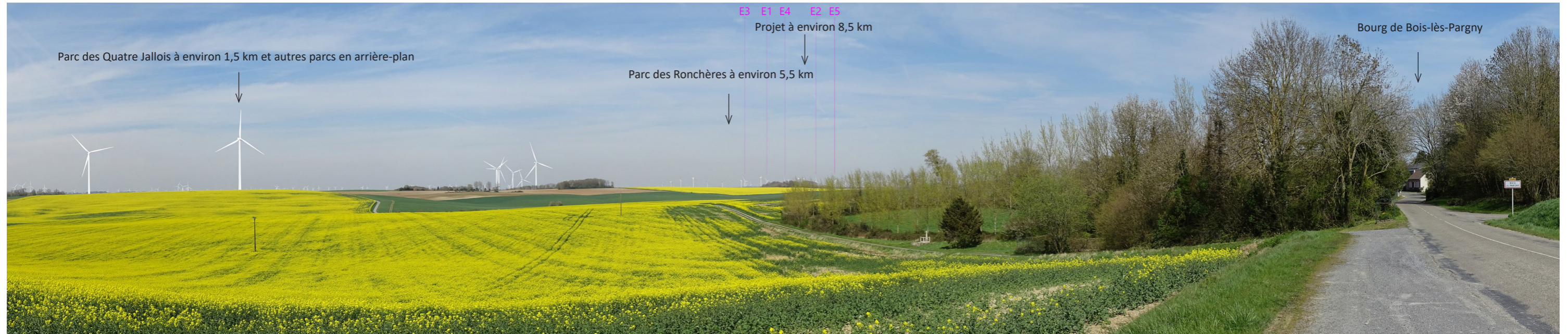
Photomontage n°21 depuis le carrefour des RD967 et RD58, ouest de Faucouzy

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°23 depuis la RD642, accès ouest de Bois-lès-Pargny

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°26 depuis la RD29, entrée ouest de Landifay-et-Bertaignemont

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



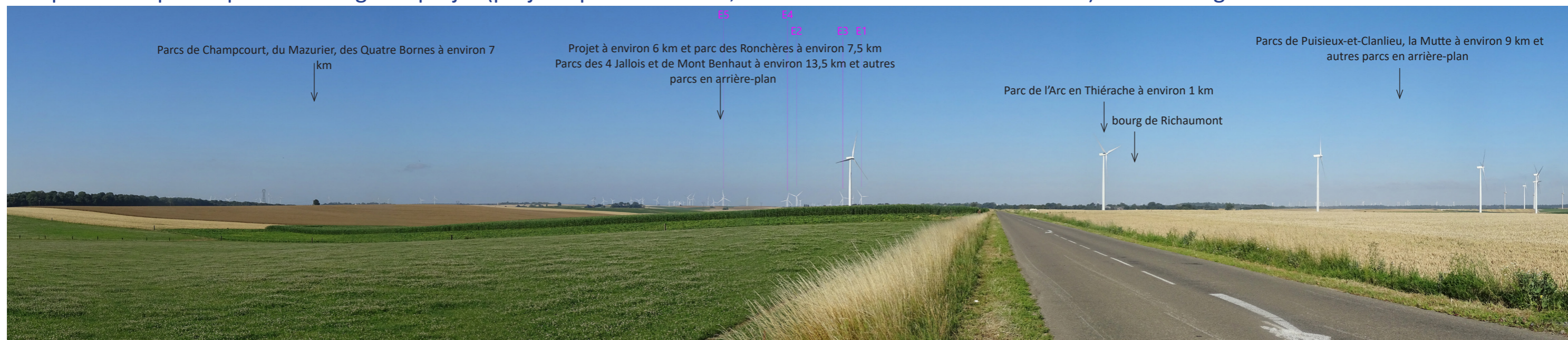
Photomontage n°28 depuis la sortie sud de Colonnay

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°29 depuis la RD29, sortie ouest de Lemé

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Effets cumulés éoliens

En complément des photomontages, des calculs d'indices effets cumulés sont réalisés, et présentés dans les deux tableaux page suivante. Ces calculs théoriques considérant tous les parcs visibles donnent les résultats suivants pour les bourgs étudiés :

- la valeur **seuil de l'angle de respiration** (160°) est **atteinte au stade de l'état initial** (sans le projet en considérant les parcs existants, accordés avec et sans ceux en instruction) **sauf depuis Bois-les-Pargny au sud en considérant les parcs existants et accordés**. Depuis ce bourg, le seuil est atteint en considérant les parcs existants, accordés et en instruction.
- la valeur **seuil de l'indice d'occupation de l'horizon par l'éolien** (120°) est **atteinte au stade de l'état initial** (sans le projet en considérant les parcs existants, accordés avec et sans ceux en instruction) **sauf depuis Bois-les-Pargny au sud en considérant les parcs existants et accordés**. Depuis ce bourg, le seuil est atteint en considérant les parcs existants, accordés et en instruction.
- Le **projet n'est pas dans l'angle de respiration et n'induit pas de modification de cet angle de respiration sauf depuis Landifay-et-Bertaignemont où le projet induit une diminution de l'angle de respiration cependant très faible (3°)** en considérant les parcs existants, accordés et en instruction. Le projet ne modifie pas l'angle de respiration en considérant les parcs existants et accordés depuis ce bourg.
- **L'indice d'occupation de l'horizon augmente de 22° depuis le hameau de Harbe seul habitat dans le périmètre de 1 km autour du projet, de 3° depuis Sains-Richaumont et de 8° depuis Housset** qui sont les deux bourgs les plus proches (dans le périmètre immédiat et > 1 km du projet). Dans le **périmètre rapproché, l'augmentation de l'indice d'occupation de l'horizon est d'une valeur maximale de 10° en considérant les parcs existants et accordés** (Sons-et-Ronchères au sud) et de **9° en considérant les parcs existants, accordés et en instruction** (Landifay-et-Bertaignemont au nord-ouest, Puisieux au nord). Elle est **nulle lorsque le projet est dans l'angle du parc des Ronchères ou d'un autre parc**.

En conclusion, le cumul total de tous les parcs inventoriés induit un **enjeu effet cumulé existant**. Le **projet est défini en extension du parc existant des Ronchères**, sans créer de nouveau parc éolien et en induisant une **évolution de l'indice d'occupation de l'horizon de l'ordre de 10° au maximum sauf depuis le hameau de Harbe (22°)**. L'angle occupé par le projet a été réduit par rapport à l'angle occupé par le site étudié dans l'état initial en réponse aux recommandations. **L'impact cumulé induit par l'ajout du projet est par conséquent faible à très faible, localement modéré à faible à proximité immédiate du projet.**